

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE
Séance ordinaire du 17 juin 2011

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Nombre de voix : 14

L'an deux mille onze le dix sept juin, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Valérie LLORENS, Sandrine MELCHIOR, Jean-Claude ZDUN.

Absents excusés : Dominique LEBRUN qui a donné procuration à Pierre HEINE.

Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO.

Laurent RIEFFEL qui a donné procuration à Sylvain PRATI.

Thierry LEGER qui a donné procuration à Fabien KILLIAN.

POINT 1

Convention terrain

Vu les difficultés rencontrées pour la signature de l'acte administratif portant acquisition de la parcelle 165 section 42 appartenant à la S.C.I Les Romains, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer avec la S.C.I Les Romains, une convention de mise à disposition temporaire de ladite parcelle, ceci afin d'accéder à l'arrière de l'école.

POINT 2

Achat de terrains

Vu la requête du juge foncier,

Vu l'arrêté n° 11 du 20 mars 2008,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents confirme la désignation de Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune à la signature des actes administratifs suivants :

2010-01 : JODIN Alain, lieu-dit Route de Metzeresche, section 4, parcelle 58 (730 m²).

2010-02 : VIROT Benoît, lieu dit Route de Kédange, section 3 parcelle n° 278/0.30 (26 m²).

2010-03 : LESER Bernard, lieu dit Route de Kédange, section 3 parcelle n° 277/0.12 (98 m²).

2010-04 : GABRIEL Evelyne, lieu dit Route de Kédange, section 3 parcelle n° 276/0.13 (114 m²).

2010-05 : ARMSPACH Régis, lieu dit Route de Kédange, section 3 parcelle 279/0.30 (26 m²).

2010-06 : WAX Mathieu, lieu dit Rue des Romains Section 1 parcelle n° 159/0.76 (74 m²).

2011-01 : BOLZINGER Marie-Anne et RENCK Jeanne, lieu dit Route de Metzeresche, section 41, parcelle 111 (2 456 m²).

2011-02 : KILLIAN Claude, lieu dit Route de Metzeresche, section 41, parcelle 296 (2 959 m²).

2011-03 : Héritiers MUSOLINO, lieu dit Village, section 1, parcelle 89 (351 m²).

2011-05 : Domaine Les Marronniers, lieu dit Route de Distroff, section 35 , parcelle 229 (1 775 m²).

POINT 3

Décision modificative n°1 du Budget Principal 2011.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative proposée par Didier BRANZI, adjoint au Finances, afin d'honorer une facture concernant l'enfouissement des réseaux secs du secteur du rond-point de la RD918. Les écritures comptables portent sur les opérations 31 (compte 2313) et le compte 21534 de la section d'investissement du budget principal (M14) :

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Opération/art	Libellé	Voté	Modification	Proposition nouvelle
31	Extension des écoles & périscolaire	430 000	- 17 000	413 000
2313	Construction	430 000	- 17 000	413 000
21534	Réseaux d'électrification	4 000	+ 17 000	21 000

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- | | |
|-----------------------------|-------|
| - Fondation du Patrimoine : | 100 € |
| - Vie et Culture : | 100 € |

POINT 5

Demande d'achat de terrains.

Une demande de rachat de terrains à l'arrière de parcelles bordant le stade a été proposée par des particuliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répondre négativement à cette demande.

POINT 6

Terrain EMC2

Vu la délibération n° 6 du 27 avril 2011,

Vu les travaux de sécurisation de la rue des Anciens Fours à Chaux,

Vu le projet d'aménagement de l'entrée de ville,

Vu le classement en zone UX de ladite parcelle,

Vu l'impossibilité de la valoriser pour une utilisation économique,

Vu les échanges effectués avec plusieurs responsables d'EMC2,

le conseil municipal, à l'unanimité, propose à EMC2 l'acquisition de la parcelle 35, section 2, minorée de sa partie Est pour un montant de 1,5 € à m².

POINT 7

Avis sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale de la Moselle.

Vu la réforme territoriale engagée par le gouvernement,

Vu les avis du SDCI,

Vu les propositions de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, concernant le regroupement des syndicats d'assainissement du DIMESTVO et du SIDEAET,

Vu les difficultés pour la population à comprendre qu'une fusion entraînerait une forte augmentation du coût de l'assainissement (+ 70 % : 1,7 € au lieu de 1 € par m³ assaini) alors qu'elle doit être synonyme de rationalité, de mutualisation, de moindre coût,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité les propositions suivantes :

- Le DIMESTVO doit pouvoir achever son plan pluriannuel prévu pour 2013 et conserver pour cela son autonomie.
- La mutualisation à grande échelle permet de rationaliser le fonctionnement et de favoriser l'efficacité de la gestion des ouvrages d'assainissement. Le territoire de la communauté de communes de l'Arc Mosellan doit être le périmètre de cette rationalisation. La réforme en cours devrait faciliter la prise de la compétence « assainissement » par la CCAM.
- Pour ces raisons le conseil municipal propose de conserver dans sa forme actuelle le SIDEAET (section eau potable) afin d'éviter l'éclatement sur plusieurs communautés de communes. La prise de compétence «assainissement» s'en trouvera facilitée.